

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bruyères-et-Montbérault
SEANCE DU 06 AVRIL 2018

Date de la convocation : 31 mars 2018

Date d'affichage : 31 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le six avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

Présents : Anne ANDRE, Daniel BEULANT, Anne-Marie DELHAYE, Gérard DOREL, Françoise GARNIER, Jean LASSAUX, Jean LEFRANCOIS, Michel LEMAIRE, Jean-Marc LHOMME, Geneviève MAUCORPS, Hervé MONCOURTOIS, Thierry MOREAU, Anne PONTICOURT, Isabelle REYNAL, Francis SZYCHOWSKI, Marie-Pierre TOKARSKI, Annie VERCAEMPT

Absents : Claudine ALLART, Michel FRANCOIS

Secrétaire : Monsieur Francis SZYCHOWSKI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_09 - M14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018_10 - M14 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Francis SZYCHOWSKI, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 468 503,88	1 196 417,72		1 196 417,72	1 468 503,88
Opérations de l'exercice	797 021,87	1 096 424,10	284 188,95	1 547 397,94	1 081 210,82	2 643 822,04
TOTAUX	797 021,87	2 564 927,98	1 480 606,67	1 547 397,94	2 277 628,54	4 112 325,92
Résultats de clôture		1 767 906,11		66 791,27		1 834 697,38
Restes à réaliser			37 072,35	16 155,47	37 072,35	16 155,47
RESULTATS DEFINITIFS		1 767 906,11		82 946,74		1 813 780,50

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018_11 - M14 L'AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire,
après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1.767.906,11 €
- un excédent d'investissement de :	66.791,27 €
Soit un excédent global de clôture de	1.834.697,38 €

Décide d'affecter au budget communal de 2018 :

- Solde d'exécution de la section d'investissement en votant au compte 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 66.791,27 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement en votant au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 1.767.906,11 €

2018_12 - M14 BUDGET PRIMITIF 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les recettes et les dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses :	2.706.256,11 €
Fonctionnement recettes :	2.706.256,11 €
Investissement dépenses :	2.190.394,74 €
Investissement recettes :	2.190.394,74 €

Dont 37.072,35 euros de reste à réaliser en investissement dépenses et 16.155,47€ de reste à réaliser en investissement recette.

2018_13 - M49 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018_14 - M49 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Francis SZYCHOWSKI, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		252 250,05	103 759,30		103 759,30	252 250,05
Opérations de l'exercice	108 656,28	135 190,76	45 654,69	44 951,18	154 310,97	180 141,94
TOTAUX	108 656,28	387 440,81	149 413,99	44 951,18	258 070,27	432 391,99
Résultats de clôture		278 784,53		-104 462,81		174 321,72
RESULTATS DEFINITIFS		278 784,53		-104 462,81		174 321,72

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018_15 - M49 L'AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2017					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre TOKARSKI, Maire,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 278.784,53 €
 - un déficit d'investissement de : 104.462,81 €
 Soit un excédent global de clôture de 174.321,72 €

Décide d'affecter au budget communal de 2018 :

- Exécution d'un virement à la section d'investissement au compte 1068, pour la somme de 104.462,81 euros
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement en votant au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 174.321,72 euros

2018_16 - M49 BUDGET PRIMITIF 2018 SERVICE DE L'EAU					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2018 dont les recettes et les dépenses en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget qui s'élève à :

Fonctionnement dépenses : 298.828,72 €
 Fonctionnement recettes : 298.828,72 €
 Investissement dépenses : 305.269,81 €
 Investissement recettes : 305.269,81 €

2018_17 - VOTE DES TAUX					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2017 et de retenir pour l'année 2018 les taux suivants :

Taux de taxe d'habitation	18,00 %
Taux de taxe sur le foncier bâti	12,30 %
Taux de taxe sur le foncier non-bâti	32,26 %

2018_18 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Le Conseil Municipal entend Marie-Pierre TOKARSKI, Maire, lui exposer qu'elle a établi le tableau annuel des dépenses scolaires servant au calcul de la redevance payée par les communes pour leurs enfants scolarisés à l'école de Bruyères.

Sur la base du Compte Administratif 2017, cette redevance s'élève à **578 €** par élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

fixe la redevance payée par les communes pour leurs enfants scolarisés à l'école de Bruyères et Montbérault à **578 €** par élève.

2018_19 - DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET 1 DELEGUE SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE DES COTEAUX DU LAONNOIS					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame le Maire rappelle que l'adhésion de la commune de Bruyères et Montbérault au syndicat scolaire des Coteaux du Laonnois a été actée par le Monsieur le Préfet de l'Aisne en date de 20 mars 2018. Il convient donc de désigner les délégués de la commune dont les modalités de représentation sont prévues par l'article 4 des statuts du syndicat scolaire des coteaux du laonnois : « *le syndicat est administré par un comité syndical composé de membres élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant par commune* » :

Sont désignés :

Délégués titulaires :

- Marie-Pierre TOKARSKI
- Anne-Marie DELHAYE
-

Délégué suppléant :

- Annie VERCAEMP

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré accepte ces nominations au sein du syndicat scolaire.

2018_20 - ADHESION A L'ASSOCIATION CHEMINS DU NORD PAS DE CALAIS-PICARDIE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Afin de poursuivre le recensement des chemins ruraux de la commune entrepris par Daniel BEAULAN et Jean LEFRANCOIS, nous pouvons être accompagnés par l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie sise 1 chemin du Pont de Planche 02000 BARENTON BUGNY dont l'activité est la défense des chemins des Hauts de France.

L'association va nous accompagner gracieusement pour terminer le relevé de l'ensemble des chemins ruraux du territoire. Notre seule obligation réside en l'adhésion à l'association dont la cotisation annuelle s'élève à 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

décide l'adhésion à l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie.

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2018_21 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, portant sur la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Il convient donc à la Commune de désigner au sein du Conseil Municipal un membre le représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

désigne M. Michel LEMAIRE correspondant Défense de la Commune.

2018_22 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17	17	0	0	0

Madame Le Maire expose que l'association Des Amis de l'Eglise de Bruyères et Montbérault sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2018.

La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure qui est composée de 41 adhérents.

L'association répond aux exigences posées par le Conseil Municipal (cf délibération 2014-21 du 16 avril 2014) et rappelées ci-après :

- l'association doit exister depuis plus d'un an ;
- les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports et par le comité national olympique et sportif français ;
- l'association doit avoir un bureau constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et une Assemblée Générale doit être organisée chaque année dont le compte rendu doit être transmis à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

d'allouer une subvention d'un montant de 500 euros à l'association Des Amis de l'Eglise de Bruyères et Montbérault ;

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2018_23 - SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE BRUYEROISE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	15	15	0	0	2

Madame Le Maire expose que l'association Union Sportive Bruyéroise (USB) sollicite l'attribution d'une subvention pour la saison 2017/2018.

La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure qui est composée de plus de 240 licenciés.

L'USB répond aux exigences posées par le Conseil Municipal (cf délibération 2014-21 du 16 avril 2014) et rappelées ci-après :

- l'association doit exister depuis plus d'un an ;
- les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports et par le comité national olympique et sportif français ;
- l'association doit avoir un bureau constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et une Assemblée Générale doit être organisée chaque année dont le compte rendu doit être transmis à la commune.

Messieurs LEMAIRE et MOREAU, conseillers intéressés, n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'allouer une subvention d'un montant de 6.400 euros à l'association Union Sportive Bruyéroise de Bruyères et Montbérault ;

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2018_24 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA BRUYEROISE					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	16	16	0	0	1

Madame Le Maire expose que l'association LA BRUYEROISE sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.400 € pour l'année 2018.

La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure qui est composée de 21 adhérents. LA BRUYEROISE participe gracieusement toutes les commémorations organisées par la municipalité.

L'association répond aux exigences posées par le Conseil Municipal (cf délibération 2014-21 du 16 avril 2014) et rappelées ci-après :

- l'association doit exister depuis plus d'un an ;
- les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports et par le comité national olympique et sportif français ;
- l'association doit avoir un bureau constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et une Assemblée Générale doit être organisée chaque année dont le compte rendu doit être transmis à la commune.

Monsieur MOREAU, conseiller intéressé n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'allouer une subvention d'un montant de 1.400 euros à l'association LA BRUYEROISE ;

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

IMMEUBLE DE L'ANCIENNE PERCEPTION

Madame le Maire informe le conseil qu'un acheteur s'est manifesté pour l'achat de l'ancienne perception. Après visite des lieux, il nous a fait parvenir une proposition d'achat à 30.000 €. Pour mémoire le conseil avait fixé le prix de vente de l'immeuble à 50.000 €. Il est décidé de consulter des agences immobilières avant de statuer sur cette proposition.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT :

M. LHOMME commente le document préparé par M. LEFRANCOIS qui décrit la portée et les conséquences de la loi NOTRE quant au transfert de la compétence eau/assainissement à la communauté d'agglomération la 1^{er} janvier 2020.

MOUVEMENTS AU SEIN DU C.C.A.S

Suite à la démission de 3 membres au sein du CCAS, Mme GARNIER Françoise, Adjointe, proposera, lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 12 avril prochain, les candidats suivants : Mmes TAHON Thérèse, RASSCHAERT Annie et Mr Gilles DELHAYE afin de compléter leur équipe.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Pierre TOKARSKI